



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

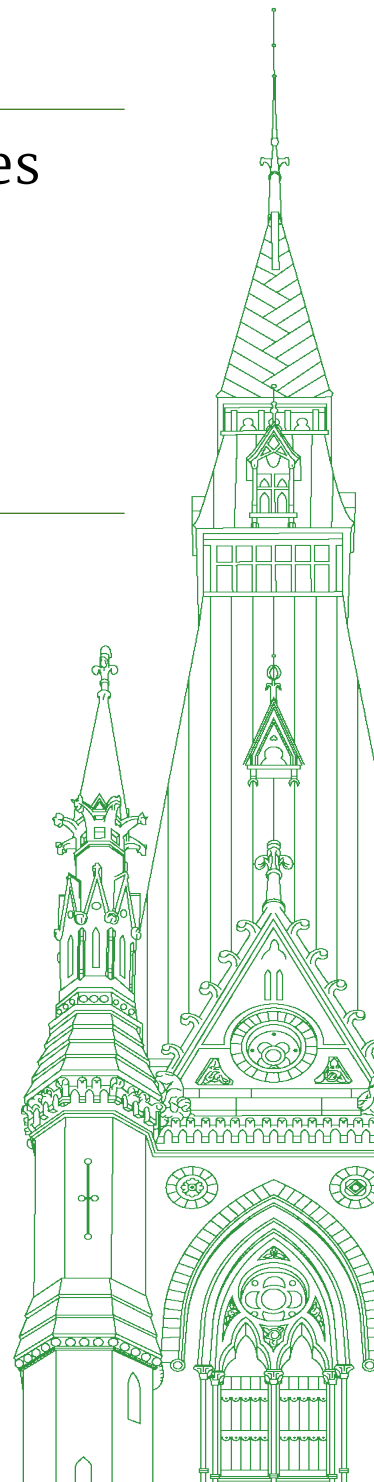
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 21 octobre 2025

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 21 octobre 2025

• (1535)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Bienvenue à la 7^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe et à exprimer notre gratitude de pouvoir mener l'important travail de ce comité sur les terres dont il est le gardien depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour poursuivre son étude sur l'attribution des quotas de pêche au sébaste et des permis exploratoires de pêche au homard. C'est la dernière réunion que nous avons prévue pour cette étude.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Je pense que tous les participants en personne sont arrivés.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants dans la salle de consulter les lignes directrices écrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et les retours de son, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier celles de nos interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Conformément à nos motions de régie interne, j'aimerais informer les membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent virtuellement aujourd'hui ont effectué les essais techniques requis.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux qui utilisent Zoom, vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais

ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous vous remercions de votre patience.

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

[Français]

Nous accueillons ici Mme Camille Gagné, capitaine propriétaire exploitante. Pour sa part, M. Jean Lanteigne, directeur général de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels, participe par vidéoconférence.

[Traduction]

Nous accueillons Carey Bonnell, vice-président du développement durable et de l'engagement chez Ocean Choice International, qui est parmi nous dans la salle.

[Français]

Nous allons commencer par les allocutions initiales des témoins.

Madame Gagné, vous avez la parole.

Camille Gagné (capitaine propriétaire exploitante, à titre personnel): Bonjour à tous les membres du Comité.

Je me présente. Je suis Camille Gagné, une ancienne capitaine-propriétaire exploitante de pêche commerciale au Québec. Je mentionne « ancienne », car je n'ai plus rien à pêcher depuis quelques années. Je suis endettée et je ne suis plus capable de vivre de mon métier.

Je témoigne aujourd'hui à titre personnel afin de faire la lumière sur des manquements subis pour éviter qu'ils se reproduisent et pour assurer bien des générations futures. Un regard sur les faits passés est important pour éviter de commettre les mêmes erreurs, alors je vais vous raconter mon histoire.

J'ai travaillé dans l'industrie des pêches toute ma vie. Au printemps 2020, j'ai acquis mon propre permis noyau pour le hareng et le maquereau. À l'automne de cette même année, j'ai acquis un permis de crabier, avec quota et navire.

À l'hiver 2021, le quota de crabe a diminué à 30 %, mais le prix au débarquement était bon et je continuais la pêche au maquereau. Malgré cette baisse, je suis arrivée à un bilan légèrement positif à la fin de l'année.

Quelques semaines avant la saison de pêche de 2022, j'apprends que mon quota de crabe baisse à 19 %. De plus, deux jours avant l'ouverture de la saison, la pêche au hareng et au maquereau est officiellement fermée sans préavis ni consultation. Le ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, nous mentionne que ce n'est pas un moratoire, mais que c'est fermé pour une période indéterminée. Les dettes et les paiements étant des ententes à respecter, je n'ai pas eu le choix et je suis allée pêcher du crabe. Cette année-là, nous avons compté autant de homards que de crabes dans mes cages et, à certains endroits, il n'y avait que du homard. Nous avons averti les associations et nous avons déclaré au MPO que la situation n'était pas normale. En effet, le homard fait fuir le crabe, et ces deux espèces ne sont pas censées se trouver dans les mêmes profondeurs. Nous avons demandé de conserver ces prises accidentelles pour protéger notre crabe et nous aider financièrement, mais ça nous a été catégoriquement refusé. Le bilan annuel a été négatif et les surplus de l'année précédente ont finalement tous été utilisés pour m'acquitter de mes paiements.

À l'hiver 2023, mon quota de crabe a été maintenu à 19 %. J'ai participé à tous les petits contrats possibles pour trouver une façon de survivre. Pour l'un de ces contrats, je m'étais impliquée dans le processus de réconciliation et j'étais devenue un bateau-école pour une Première Nation de ma région. J'avais l'intention de faire découvrir dans un cadre positif le métier de pêcheur de crabe des neiges à des jeunes d'une Première Nation qui ont connu un parcours scolaire difficile. Nous avons à nouveau sonné l'alarme concernant la présence de homards, et nous avons encore demandé de conserver les prises accidentelles, mais le MPO a encore refusé catégoriquement. La rentabilité était tombée à zéro.

À l'hiver 2024, mon quota a été fixé à 17 %. Il faut savoir que 17 % de 50 000 livres, ce n'est pas rentable. Cependant, je n'ai pas eu le choix et j'ai dû me mettre volontairement dans un plus grand pétrin financier pour recevoir de l'aide du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ou MAPAQ. Le bilan de fin d'année étant déficitaire, le MAPAQ m'est venu en aide, tout comme mes créanciers qui, eux aussi, avaient entendu la rumeur d'émission de permis de homard. Ils avaient espéré que notre flottille de la zone de crabe 12A en difficulté serait soutenue, car nous étions cinq pêcheurs de la zone à vivre la même réalité.

En décembre 2024, les rumeurs ont été officialisées et nous avons eu de grands espoirs. Or, lorsque les informations et les critères, sujets à interprétation et discutables, ont commencé à être rendus publics par le MPO, j'ai été disqualifiée pour l'obtention d'un permis alloué pour le maquereau à cause de mon permis de pêche pour le crabe et de ma résidence. J'ai également été disqualifiée de la zone d'Anticosti puisque ma zone de pêche n'est pas reconnue connexe sur le plan administratif, alors que, géographiquement, elle l'est.

Ma flottille s'est inquiétée. Seulement 43 % d'entre nous allaient recevoir un permis, alors que presque 100 % des membres des autres flottilles allaient recevoir un permis. Nous avons déchanté.

Le jour de l'attribution, le bureau du Québec du MPO a refusé de reconnaître mon année de pêche de 2023 sous prétexte que j'avais exploité mon bateau en tant que capitaine sous un pavillon autochtone. J'ai donc été disqualifiée pour la quatrième fois pour la remise directe. J'ai essayé un tirage au sort et, à la fin du tirage au sort, j'ai appelé la directrice de comptes pour lui dire que ça allait mal.

L'émission de permis de homard de 2025 a aidé des personnes dans le besoin, mais elle a aussi rendu des millionnaires encore plus riches, permis à des retraités de retourner pêcher, et laissé à quai des jeunes comme moi, qui peinent à survivre, qui accumulent les dettes, qui n'ont plus rien à pêcher, qui feront peut-être faillite, mais, surtout, qui ont perdu confiance envers la gestion du ministère.

● (1540)

Le président: Merci beaucoup, madame Gagné.

Monsieur Lanteigne, vous avez la parole pour six minutes ou moins.

Jean Lanteigne (directeur général, Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels): Bonjour.

Je m'appelle Jean Lanteigne et je suis directeur général de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels. Nos bureaux sont à Shippagan, au Nouveau-Brunswick. Je pratique ce métier ici depuis 18 ans.

Merci de m'avoir invité aujourd'hui pour discuter avec vous de l'attribution des contingents de sébaste annoncée par l'ancienne ministre, Diane Lebouthillier, le 26 janvier 2024.

L'annonce officielle de la réouverture de la pêche au sébaste dans le golfe du Saint-Laurent indiquait que, pendant la phase 1, qui devait être transitoire et durer deux ans, il y aurait une récolte des données, une préparation des pêcheurs, un développement des marchés et un renforcement de la capacité de transformation. En phase 2, à long terme, il s'agissait d'établir une pêche avec une clé d'allocation modernisée. Selon les données scientifiques, cette phase aurait été une phase d'expansion.

Au même moment, l'ancienne ministre Lebouthillier annonçait une réduction de près de 80 % des contingents de crevettes dans les mêmes zones. Les crevettiers du Nouveau-Brunswick, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador ne recevraient que 10 % des quotas de sébaste attribués. Pour nos pêcheurs, ce fut un véritable coup de massue, surtout après les annonces contradictoires du passé. En 2018, le ministre des Pêches de l'époque, Dominic Leblanc, disait accorder la priorité aux crevettiers pour les allocations de sébaste.

Pour le Nouveau-Brunswick, cela représente 1 050 tonnes métriques. En supplément, il est possible d'accéder à une part supplémentaire prévue pour la catégorie des navires semi-hauturiers de 65 à 100 pieds, partagée entre les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et du Québec, ce qui peut représenter, au total, environ deux sorties en mer. Or, avec ces quantités, il est impossible pour un pêcheur de s'équiper en chaluts et de modifier son bateau pour pratiquer cette pêche.

Depuis 2016, lors des consultations du MPO, nous avons exprimé nos inquiétudes au sujet de l'impact du sébaste sur les stocks de crevettes. Nos commentaires ont été ignorés. Nous avions demandé deux mesures: un accès prioritaire pour les crevettiers des trois provinces, car ils allaient être les premiers touchés, ainsi que des allocations suffisantes pour assurer la survie de ces flottilles, la crevette étant, pour la plupart des crevettiers, leur seule ressource.

L'an dernier, à cause de conditions de pêche onéreuses, combinées à des contingents insuffisants, seulement 3 000 tonnes métriques sur les 60 000 tonnes métriques allouées ont été capturées. Cette année, grâce à un projet du Fonds des pêches de l'Atlantique, nous testons six chaluts différents en collaboration avec neuf crevettiers pour un total de trente-six sorties en mer. En combinant tout ça avec les autres régions, nous estimons que de 10 000 à 15 000 tonnes métriques seront pêchées sur les 60 000 tonnes métriques allouées.

Le constat est clair: la distribution d'allocations ne fonctionne pas. Le problème n'est pas la disponibilité de la ressource, mais l'attribution des allocations aux pêcheurs. Nos membres, ainsi que ceux du Québec et de Terre-Neuve, n'ont pas suffisamment d'allocations pour élaborer un plan d'affaires. Il est impossible d'investir pour ne faire que quelques sorties de pêche. Les usines de transformation ne peuvent pas planifier des chaînes de production, car le total des allocations dans leur région n'est pas suffisant pour justifier les investissements. Après deux ans, comme l'indiquait la ministre, le plan doit être revu et modifié.

Voici les propositions que nous vous soumettons aujourd'hui.

Premièrement, il faut redistribuer les allocations à la flottille en tenant compte de la rentabilité et de la viabilité des entreprises de pêche crevettière.

Deuxièmement, il faut assurer une répartition suffisante à chaque pêcheur pour lui permettre d'élaborer un plan d'affaires.

Troisièmement, il faut reconduire le Fonds des pêches de l'Atlantique avec un volet pour la modification des navires et pour l'équipement. Il en va de même pour les usines de transformation touchées.

Quatrièmement, pour la mise en marché, il faut un soutien ciblé pour développer de nouveaux marchés et pour augmenter la valeur du sébaste.

Enfin, il faudrait tenir un forum de l'Atlantique regroupant toutes les parties concernées pour éviter les doubles emplois et identifier les meilleures pratiques.

Merci de m'avoir écouté.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lanteigne.

[Traduction]

Sur ce, nous allons passer à M. Bonnell, qui prononcera la dernière déclaration préliminaire.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

Carey Bonnell (vice-président, Développement durable et engagement, Ocean Choice International): Bonjour, monsieur le président et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité permanent des pêches et des océans.

Je représente aujourd'hui Ocean Choice International, une entreprise familiale de Terre-Neuve-et-Labrador spécialisée dans les produits de la mer qui a été fondée il y a 25 ans par les frères Martin et Blaine Sullivan. Aujourd'hui, l'entreprise est un chef de file mondial verticalement intégré qui exploite cinq usines de transformation dans des communautés rurales et une flotte de bateaux-usines congélateurs. Nous gérons notre propre accès aux quotas pour les espèces clés et nous travaillons en partenariat avec environ 2 000 pêcheurs indépendants. Notre siège social est situé à St. John's et nous avons des bureaux de vente partout dans le monde pour livrer des produits de la mer canadiens de qualité supérieure dans plus de 30 pays. Nos activités emploient 1 400 personnes dans 300 communautés de Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui témoigne de notre profond engagement envers la population et les communautés.

La durabilité est au cœur de nos activités. Plus de 93 % de la valeur des produits de la mer que nous pêchons est certifiée durable par le Marine Stewardship Council ou gérée dans le cadre d'un robuste projet d'amélioration des pêches. Le succès d'Ocean Choice et la force de l'industrie canadienne de la pêche dans son ensemble dépendent d'une gestion responsable fondée sur la science et d'un accès stable à la ressource. Cette stabilité permet à des entreprises comme la nôtre de faire des investissements à long terme, de créer des emplois à l'année et de bâtir un avenir durable dans les communautés côtières.

Cela m'amène à la raison de notre comparution d'aujourd'hui: pour discuter de l'allocation du sébaste de l'unité 1 et de l'importance d'une gestion fondée sur l'accès passé et sur un accès stable à la ressource. Avant de parler d'allocations, il est important de noter que la pêche au sébaste de l'unité 1 remonte aux années 1950, quand elle a été développée par le secteur hauturier, qui détenait environ 78,7 % des quotas. Même après la fermeture de la pêche commerciale au début des années 1990, une pêche indicatrice de 2 000 tonnes métriques s'est poursuivie en vertu des parts de quotas proportionnelles définies par le MPO et reflétant les allocations passées.

Même si certains ont affirmé que le secteur hauturier bénéficiait le plus de la décision de la ministre en février 2024, Ocean Choice et d'autres acteurs de la pêche hauturière au sébaste ont en fait perdu 20 % de leur part historique. Il faut reconnaître des réalités économiques et biologiques malheureuses entourant le sébaste de l'unité 1. La taille du sébaste dans l'unité 1 stagne autour de 24 à 25 centimètres depuis 2021, et les scientifiques ne s'attendent pas à ce qu'il grandisse davantage. À titre de comparaison, la plupart des sébastes dans le monde mesurent plus de 40 centimètres, ce qui désavantage les producteurs canadiens sur le marché. La biomasse globale a également connu une forte baisse, passant d'un sommet de plus de 4 millions de tonnes en 2019 à environ 1,7 million de tonnes en 2024. Sans renouvellement de la biomasse, les données scientifiques donnent à penser qu'elle pourrait chuter à environ 10 % du niveau initial au cours des huit prochaines années, même si la pêche est limitée.

Ces facteurs, combinés à des mesures de gestion trop prudentes, ont grandement limité cette pêche au cours des deux dernières années. Malgré ces difficultés, Ocean Choice et ses partenaires du secteur hauturier ont investi des millions de dollars pour développer et élargir les marchés pour les poissons de plus petite taille. Nous avons notamment investi dans des innovations de pêche et de transformation, dans la diversification des marchés et dans des stratégies à long terme pour donner une place concurrentielle au sébaste canadien sur la scène mondiale.

Un accès stable à des ressources comme le sébaste de l'unité 1, grâce à des parts de quotas garanties, est essentiel pour bâtir une industrie forte et durable. Un tel accès permet aux entreprises d'investir dans la diversification des marchés, dans l'équipement, dans les infrastructures et dans le développement de la main-d'œuvre. La stabilité favorise la résilience des communautés côtières; harmonise la capacité de pêche avec les ressources présentes; et améliore la qualité et la valeur des produits de la mer. Sur le plan économique, la stabilité favorise l'autonomie des entreprises, soutient des emplois qualifiés toute l'année et crée des possibilités de carrière intéressantes pour les jeunes dans l'industrie.

Les ententes de partage de quotas de longue date sont le fondement d'une gestion responsable et transparente des pêches au Canada et se reflètent dans la politique actuelle des pêches. Par exemple, lorsque les pêches fermées sont rouvertes, le ministre respecte généralement les parts que détenaient les pêcheurs par le passé; il reconnaît la participation et la dépendance antérieures pour déterminer les allocations.

Ocean Choice a investi massivement dans la pêche en payant la juste valeur marchande pour chaque livre de quota, y compris pour le sébaste de l'unité 1. En plus de garantir l'accès à la ressource, nous avons établi des marchés mondiaux pour les produits de la mer canadiens et investi dans des technologies de pointe, y compris dans notre navire de classe verte, le navire à moteur *Calvert*. Notre investissement important dans le *Calvert* a été rendu possible grâce à un accès stable à des espèces telles que le sébaste de l'unité 1 et d'autres stocks de poissons de fond. Sans la certitude d'avoir un accès sûr aux quotas, ces types d'investissements à long terme de plusieurs millions de dollars ne sont pas possibles.

En résumé, ces exemples — allant des investissements à long terme dans la diversification des marchés aux investissements dans le navire *Calvert* — illustrent comment la stabilité de l'accès soutient non seulement la durabilité de la ressource, mais aussi des emplois intéressants, la croissance économique et la viabilité à long terme du secteur des pêches du Canada. À l'avenir, les décisions en matière d'allocation, y compris pour le sébaste de l'unité 1, doivent respecter l'accès passé afin que les intervenants puissent continuer à investir et à contribuer à des pêches fiables et durables.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de faire une déclaration. Je suis prêt à répondre aux questions et aux commentaires du Comité.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bonnell.

Sur ce, nous allons passer à notre série de questions de six minutes, en commençant par M. Small, du Parti conservateur.

Monsieur Small, à vous la parole, je vous prie.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord poser une question à tous nos invités.

Monsieur Bonnell, je vais commencer par vous. Pourriez-vous nous éclairer sur l'influence des organisations non gouvernementales étrangères, ou ONGE, lesquelles ont reçu du financement pendant dix ans de gouvernement libéral, dont sept ministres des Pêches? Pensez-vous que le statut de partie prenante de certaines de ces ONGE étrangères ait eu un impact sur le quota de sébaste de l'unité 1?

Carey Bonnell: Je travaille dans le secteur privé depuis environ huit ans. Je collabore avec les ONGE. J'ai tenté à plusieurs reprises d'établir des relations avec la communauté des ONGE, peut-être avec une vision idéaliste ou naïve selon laquelle nous pouvions établir des relations positives avec cette communauté. Cela s'est avéré extrêmement difficile. Il est certain que des groupes comme Oceana Canada ont adopté une position ferme sur le sébaste de l'unité 1 et la réouverture, et ont proposé des quotas beaucoup plus faibles que ceux qui avaient été fixés. Je les trouve parfois intransigeants autour de la table consultative, c'est une réalité. Ces groupes ont tendance à adopter des positions beaucoup plus extrêmes que celles que j'ai pu voir les ONGE prendre dans le passé.

Je leur ai toujours dit, et ce sera peut-être ma dernière remarque à ce sujet, qu'avec la communauté des ONGE, vous avez le choix entre la carotte et le bâton. Il y a beaucoup plus de progrès à faire en collaborant avec l'industrie et en travaillant ensemble pour trouver un terrain d'entente, mais leur positionnement a surtout été, en réalité, en faveur de la fermeture des pêcheries, des AMP, de la restriction de l'accès à la pêche, et d'autres mesures qui sont probablement beaucoup plus axées sur la préservation que sur la pêche durable ou la conservation.

Ce sont là quelques préoccupations générales que j'aurais, je dirais, liées à la communauté des ONGE.

Clifford Small: Je vous remercie, monsieur Bonnell.

Madame Gagné, je vous ai entendue mentionner la fermeture des pêcheries de hareng et de maquereau dans votre région. Pensez-vous que cela soit en partie dû à l'influence croissante des ONGE financées par des fonds étrangers, comme Oceana et Oceans North?

Camille Gagné: Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

Clifford Small: Je disais que je vous ai entendue mentionner la fermeture des pêcheries de hareng et de maquereau dans votre région. Pensez-vous que cela soit en partie dû à l'influence croissante des ONGE financées par des fonds étrangers, comme Oceana et Oceans North?

[Français]

Camille Gagné: Il a été démontré dans des études publiques, aux États-Unis particulièrement, que le maquereau est un poisson qui se déplace grandement. Il peut parcourir de grandes distances en peu de temps.

Effectivement, ces grands navires ont peut-être nui à cette pêche, mais présentement, sur la côte Est, en Atlantique, c'est deux poids, deux mesures. Nous allons à la pêche avec un nombre maximal d'hameçons, soit 200, alors que nous sommes considérés comme ayant les mêmes quotas que des senneurs.

Je vous répondrais donc que c'est le cas, mais je ne pourrais pas vous dire dans quelle mesure ils ont eu des répercussions sur les petits pêcheurs côtiers à hameçon comme nous. Cela reste encore à démontrer.

[Traduction]

Clifford Small: Je vous remercie.

Monsieur Lanteigne, pourriez-vous nous éclairer sur l'impact croissant des ONGE financées par des fonds étrangers sur nos avis boursiers?

Jean Lanteigne: Lorsque nous avons détecté une augmentation des stocks de sébaste en 2011, la réponse du MPO a été de fermer la zone à la pêche à la crevette. Nous avons fini par devoir protéger la population de sébaste, alors que celui-ci dévorait les crevettes à un rythme effréné, au point où nous avons perdu 80 % des stocks.

Quand on demande comment Oceana et ces ONGE ont joué le jeu là-bas, elles ont exercé une pression énorme sur le MPO pour s'assurer que nous protégerions la reprise de la pêche au sébaste. Nous avons perdu la pêche à la crevette dans le golfe et nous n'avons en fait pas de pêche au sébaste, alors qu'avons-nous accompli avec la pression des ONGE? La réponse à cette question est fondamentalement triste, car elles ont fini par ruiner une pêche et n'en ont pas obtenu une autre rentable. Si elles avaient écouté ce que l'industrie de la pêche disait au MPO, c'était de maintenir cette pêche à la crevette et, en même temps, de rouvrir dès que possible cette pêche au sébaste afin de réduire l'impact qu'elle a finalement eu sur la pêche à la crevette avant qu'elle ne se retrouve dans le désordre actuel.

Bref, je vous répondrais que oui, compte tenu de la forte influence qu'Oceana et ses partenaires ont exercée sur le MPO à cette époque, nous en payons aujourd'hui le prix.

• (1555)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci.

Bonjour, monsieur Lanteigne. Je suppose que vous êtes en direct de Shippagan. Merci d'être des nôtres.

Vous venez de dire qu'on a trop attendu pour ouvrir la pêche au sébaste. Vous et moi avons toujours été d'accord là-dessus. Ça a pris trop de temps, ce qui a eu un impact sur les stocks de crevettes. Certes, vous et moi, et probablement tout le monde ici, savons que ce n'était pas le seul facteur qui a eu un impact sur les crevettes. Il y a eu d'autres facteurs aussi. Toutefois, ça a eu un grand effet sur la ressource.

Il y a une chose sur laquelle vous et moi sommes moins d'accord, à savoir la part de 10 % du total autorisé des captures de sébaste attribuée aux crevettiers. Nous avons déjà eu la chance d'en parler. Vous connaissez ma position sur le sujet, à savoir qu'au moins, on a commencé quelque part. Vous avez eu un 10 % que vous n'aviez pas avant, mais il reste que ce n'est pas suffisant pour que votre flottille devienne rentable à nouveau, comme vous et moi le savons.

Cela dit, vous avez aussi parlé de votre nouveau projet, qui est financé par le Fonds des pêches de l'Atlantique et qu'on a annoncé il y a quelques mois pour venir en aide à votre industrie.

En ce qui a trait au contingent de 10 %, j'ai demandé des explications aux fonctionnaires du ministère lors de quelques réunions du Comité, et leur réponse était que, avec ce contingent, il était en effet mathématiquement impossible pour les crevettiers de faire leurs frais. Puisque le ministère le savait déjà, pourquoi pensez-vous qu'il

n'a pas attribué une plus grande part de sébaste aux crevettiers au cours des deux dernières années? Vous et moi savons que le ministre a entièrement le contrôle sur le partage de ces ressources.

J'aimerais aussi entendre vos commentaires sur votre nouveau projet, en partenariat avec le Fonds des pêches de l'Atlantique, pour aller en mer et pêcher le sébaste.

Jean Lanteigne: Comme je l'ai dit tantôt, à l'heure actuelle, le problème n'est pas le total autorisé des captures. En effet, en 2024, à peu près 3 000 tonnes de sébaste ont été capturées sur les 60 000 tonnes autorisées, soit seulement 5 % du total autorisé. Donc, la quantité autorisée était largement suffisante. Il en ira de même cette année, car les captures représenteront peut-être 15 % ou 20 % du total autorisé.

Le problème est la distribution des contingents. En effet, à l'heure actuelle, le contingent de 10 % alloué aux crevettiers leur permettrait de faire un seul voyage en mer, ou possiblement deux. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure de présenter un plan d'affaires satisfaisant pour les institutions financières qui leur permettrait de financer les modifications nécessaires à leurs bateaux pour pêcher le sébaste. En d'autres termes, la distribution des contingents de sébaste ne permet pas aux entreprises de pêche, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, de monter un plan d'affaires suffisant pour être capables d'en faire quelque chose. C'est la même chose du côté des transformateurs: ils ne reçoivent pas assez de sébaste pour qu'ils puissent présenter un plan d'affaires satisfaisant à leur institution financière.

Tantôt, on a entendu des commentaires dont je ne veux pas débattre. Toutefois, des gens ont eu trop de sébaste et d'autres n'en ont pas eu suffisamment.

• (1600)

Serge Cormier: Sur le total autorisé de 60 000 tonnes, environ 10 000 tonnes ont été pêchées. Est-ce exact?

Jean Lanteigne: C'est à peu près ça, selon mon estimation, en fonction de ce que je vois.

Serge Cormier: Si un pourcentage du total autorisé qui n'est pas pêché présentement était redirigé vers des flottilles comme la vôtre, ou d'autres qui sont plus en difficulté, est-ce qu'il y aurait un marché pour vendre ce sébaste? Est-ce que ça aiderait financièrement les pêcheurs qui sont en difficulté? La ressource qui n'est pas pêchée est accessible.

Il y a des compagnies qui sont ici aujourd'hui, auxquelles je vais poser des questions, et d'autres qui sont venues au Comité dans le passé, qui ont un quota de sébaste, mais qui ne le pêchent pas pour différentes raisons. Si on vous transférait leurs quotas de sébaste, seriez-vous en mesure, de façon rentable, de le pêcher et de le vendre pour qu'il soit transformé?

Jean Lanteigne: C'est une excellente question, parce que la rentabilité n'est pas au rendez-vous.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet du Fonds des pêches de l'Atlantique dont on a parlé, le prix que nous obtenons du transformateur est de 20 ¢ la livre. Un voyage typique est d'environ 100 000 livres. On revient donc avec 20 000 \$ de poisson, mais une sortie en mer coûte entre 50 000 \$ et 60 000 \$. Alors, même avec l'argent du Fonds, il est absolument impossible pour un pêcheur d'aller à la pêche lui-même et d'en tirer un revenu. Voilà pourquoi ces allocations de poisson ne sont pas pêchées. Ça n'en vaut pas la peine. On n'est pas capable de faire une pêche rentable avec un prix aussi bas. À l'heure actuelle, il est impossible de rentabiliser une sortie en mer. Cela prend vraiment des efforts de mise en marché pour permettre à ce prix de monter, afin qu'à moyen terme, on puisse rentabiliser cette pêche au sébaste.

Serge Cormier: Merci.

Le président: Merci, monsieur Cormier.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Gagné, vous avez conclu votre présentation en disant que l'attribution des permis de pêche exploratoire au homard avait rendu des millionnaires encore plus riches. Qu'est-ce que vous voulez dire?

Camille Gagné: Ce que je voulais dire dans ma présentation, c'est que le ministère des Pêches et des Océans a toujours dit que son mandat était de gérer la ressource. Par contre, pour la délivrance des permis, il est allé plus loin. Il a séparé les flottilles en établissant que, pour être admissible, entre autres critères, une flottille devait être en difficulté. Ça ne posait pas de problème mais, lors de la délivrance des permis, le ministère a de nouveau séparé les flottilles en accordant tant de permis à certaines et tant de permis à d'autres, ce qui a créé un déséquilibre.

Par ailleurs, le ministère dispose de données qu'il n'a pas considérées. Il gère nos permis de pêche, alors il peut facilement voir les transactions effectuées dans les dernières années. Il peut savoir si une pêcheuse a acheté son permis il y a deux ans ou il y a quinze ans. C'est la même chose pour les navires, parce qu'ils sont enregistrés. S'il s'était servi de ces données, il aurait pu discerner les pêcheurs qui étaient vraiment en difficulté. Un pêcheur peut faire partie d'une flottille en difficulté sans être en difficulté lui-même.

• (1605)

Alexis Deschênes: Comment cette situation peut-elle arriver?

Camille Gagné: Ça peut arriver de différentes manières, par exemple dans le cas d'un héritage, tout simplement, où un parent va transférer son entreprise à son enfant et endosser la dette. Il y a de l'accompagnement.

Il peut aussi arriver, dans le cas d'une flottille en difficulté, qu'un pêcheur en fasse partie depuis 25 ans. Normalement, ses dettes sont inexistantes, puisque son permis et son navire sont payés. Les permis de pêche à la crevette ont quand même une bonne valeur, et on vient d'ajouter un permis de pêche au homard à ses actifs. De plus, on a annoncé, même s'il s'agit d'une pêche exploratoire, que ce permis pourrait devenir permanent. Ainsi, on rend des gens qui n'ont aucune dette encore plus riches. C'est ce que je voulais dire en disant qu'on rendait des millionnaires encore plus riches.

Alexis Deschênes: D'accord.

Ici, on parle du passif ou de l'endettement des pêcheurs, mais qu'en est-il des revenus? Un des objectifs, selon le ministère des

Pêches et des Océans, était d'aider les flottilles en difficulté. À votre connaissance, le ministère a-t-il vérifié les revenus des pêcheurs? Un pêcheur peut avoir différents permis et faire partie d'une flottille en difficulté, tout en ayant un autre permis qui lui permet de continuer de pêcher et d'avoir un revenu.

Camille Gagné: À ma connaissance, cette vérification n'a pas été faite, car il y a eu des incohérences qui, autrement, auraient été évitées.

Alexis Deschênes: Sans donner de noms, pouvez-vous me donner des exemples d'incohérences dont vous avez eu connaissance?

Camille Gagné: On peut penser simplement aux gens à la retraite qui possèdent toujours des permis et qui reviennent dans les pêches, ou encore aux gens qui sont dans les pêches depuis des décennies et qui n'ont plus de dettes, mais qui reçoivent des permis. Ce sont les deux plus grandes incohérences.

Il y a aussi des injustices sur le plan financier. Dans les critères, rien n'indique qu'on est allé vérifier qui venait d'acquérir une entreprise de pêche, qui en possédait une depuis longtemps, qui était hautement susceptible de ne pas faire ses paiements et de faire faillite, qui n'était pas capable de faire vivre son entreprise ou qui n'était pas déjà en sécurité financièrement. On n'en a aucunement tenu compte dans la délivrance des permis.

Alexis Deschênes: Si je vous comprends bien, madame Gagné, vous dites qu'au-delà du critère des flottilles en difficulté, il aurait été plus approprié de parler de pêcheurs en difficulté, et donc de faire une analyse des états financiers de chacun des pêcheurs.

Camille Gagné: Je n'irais pas jusque là. La raison est simple: en tant que pêcheurs, on se fait marteler que Pêches et Océans Canada n'est là que pour gérer la ressource. À partir du moment où le ministère a établi les flottilles en difficulté, ça aurait dû s'arrêter là.

Le reste, c'est de savoir quels pêcheurs sont en difficulté et quels pêcheurs ne le sont plus. Pêches et Océans Canada avait cette information, mais il ne l'a pas utilisée. Il n'a pas sonné l'alarme pour dire qu'il avait des données supplémentaires pouvant aider des gens en difficulté de manière plus juste et équitable. Il n'a pas fait ce travail.

Alexis Deschênes: D'accord.

Selon vous, le MPO aurait dû, dans son processus, tenir compte du niveau d'endettement des pêcheurs de façon individuelle. Est-ce que je vous comprends bien?

Camille Gagné: Les chiffres ne sont pas nécessairement divulgués, mais il y a une trace des transactions de permis et de navires qui existe à Pêches et Océans Canada et qui aurait pu être utilisée.

Alexis Deschênes: Donc, vous dites qu'il aurait fallu tenir compte de l'endettement des pêcheurs ou de la valeur des permis détenus, même s'il n'y avait plus de pêche et même si la pêche à la crevette avait baissé, par exemple.

Camille Gagné: Un propriétaire dont le permis est payé et qui n'a pas de dettes n'engage pratiquement pas de dépenses s'il ne va pas à la pêche, même s'il ne génère pas de revenus. Il a des frais fixes, et c'est à peu près tout. Par contre, si on vient d'acheter un permis, mais qu'on ne va pas à la pêche, on a des paiements et la dette ne fait qu'augmenter parce qu'on est obligé de repousser les paiements. Je ne sais pas si c'est mieux expliqué comme ça.

Alexis Deschênes: Je comprends bien. C'était votre cas, n'est-ce pas?

Camille Gagné: Oui, c'est ça. Je venais d'acheter mon permis et j'étais hautement endettée. À ce moment, trois pêches sur trois étaient fermées. Il n'y avait aucune considération pour ma date d'achat ou l'endettement qui en découlait. Il n'y avait aucune solution non plus. Je suis passée droit.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Nous avons terminé la première série de questions.

Sur ce, je cède maintenant la parole à M. Arnold pour cinq minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Lanteigne.

Les permis de pêche dont il est question ont été distribués dans la province, et même dans la région, où réside la ministre. En gros, la distribution des permis s'est faite au sein de sa circonscription.

La ministre aurait-elle dû être pleinement consciente des implications des décisions concernant l'attribution des permis de pêche et des quotas? Pensez-vous qu'elle avait accès à ce moment à ce type de renseignements?

Jean Lanteigne: Faites-vous référence aux permis de pêche au homard, ou aux permis de pêche au sébaste?

Mel Arnold: Eh bien, les permis de pêche au homard ont probablement été distribués au sein de la circonscription de la ministre, mais même les permis de pêche au sébaste concernent essentiellement la région du golfe du Saint-Laurent.

Jean Lanteigne: Oui, bien vu.

Je ne peux pas me prononcer sur la question des permis de pêche au homard, car je travaille au Nouveau-Brunswick, et vous faites référence à Rivière-au-Renard, dans la région de la Gaspésie.

Je comprends tout à fait la question du permis de pêche au sébaste. Fondamentalement, le MPO et nous reconnaissons le fait que la pêche au sébaste constitue une pêche au chalut, et qui pratique le chalutage dans le golfe? La seule flotte en mesure de pratiquer ce type de pêche est la flottille de crevettiers.

Si mes souvenirs sont bons, la circonscription représentée à l'époque par Mme Lebouthillier comptait environ 32 ou 36 crevettiers. Je reviens maintenant à 2018, lorsque M. LeBlanc était familier avec la situation de la flottille de crevettiers. M. LeBlanc avait déclaré publiquement à la presse que la flottille de crevettiers du golfe serait une priorité pour le gouvernement dès l'ouverture de la pêche au sébaste.

En 2024, six ans plus tard, Mme Lebouthillier et le MPO ont changé d'avis, et ont décidé de redistribuer les quotas de sébaste à différents groupes, ce qui entre en contradiction avec ce qui avait été dit auparavant.

Mel Arnold: Il s'agit donc d'une promesse non tenue de la part du MPO, d'après ce que je comprends.

Jean Lanteigne: Exactement.

Mel Arnold: Très bien, je vous remercie.

Monsieur Bonnell, vous avez mentionné que les sébastes n'atteignent pas leur taille normale dans cette région. Existe-t-il des

données scientifiques qui expliquent ce phénomène? S'agit-il d'un phénomène local ou régional, ou ce phénomène se produit-il également dans l'Atlantique Nord et dans d'autres régions du monde?

Carey Bonnell: Prenons le cas du sébaste. La dernière évaluation scientifique dont nous disposons, présentée cette année, indique en gros que la taille du sébaste stagne depuis cinq ans. On parle de sébastes n'atteignant que 23 à 24 centimètres, ce qui constitue un défi pour le marché.

Le problème majeur n'est pas une question de ressources limitées; en fait, seules environ 3 200 tonnes du quota de 60 000 tonnes ont été pêchées l'année dernière. En fait, M. Boucher a indiqué qu'il s'agit d'un problème côtier lié à un manque d'accès... Seule une fraction de ce quota a été pêchée l'année dernière.

Mel Arnold: Mais qu'est-ce qui explique la taille et le poids limités de nos stocks de poissons? C'est la question clé que j'essaie de comprendre...

Carey Bonnell: Il s'agit en réalité d'une problématique complexe et multifactorielle.

D'après ce que nous comprenons des dernières données scientifiques, plusieurs espèces de poissons ont atteint leur taille maximum. Ce sont des facteurs environnementaux qui en sont la cause, essentiellement le réchauffement de la température de l'eau et le manque de nourriture, car la zone est dominée par le sébaste. Nous avons 4,2 millions de tonnes à son apogée, donc la disponibilité de la nourriture a été un problème dans cette région. Cela a été le principal défi et la raison pour laquelle les poissons n'ont pas grandi et ne devraient pas grandir davantage, ce qui est votre principale implication commerciale et votre principal défi en ce qui concerne le sébaste.

Mel Arnold: Y avait-il des poissons plus gros il y a cinq ans, avant que la population n'atteigne sa taille maximum actuelle?

Carey Bonnell: Il y a cinq ans, la biomasse de poissons s'élevait à environ 4,2 millions de tonnes, mais il faut comprendre que ce stock est déterminé par trois classes d'âge, à savoir, je crois, 2011, 2012 et 2013. À l'époque, tout le monde était enthousiasmé par cette ressource et ce stock, car nous nous attendions à ce que les poissons grandissent d'environ un centimètre et demi à deux centimètres par an.

Cela s'est produit au début, mais ensuite, cela s'est stabilisé. Il y avait de grandes attentes, pour de bonnes raisons, concernant le sébaste de l'unité 1, mais nous avons maintenant une pêcherie dont la taille s'est stabilisée et qui n'est pas susceptible d'augmenter. Elle reviendra à environ 10 % de sa biomasse d'origine au cours des huit prochaines années. C'est la réalité du sébaste de l'unité 1 que les gens ne suivent peut-être pas ou ne veulent pas aborder, mais c'est malheureusement la réalité de cette ressource et de ce stock.

Bref, il ne s'agit pas d'une question d'allocation des ressources. J'ai beaucoup de respect pour M. Lanteigne, mais je suis d'avis qu'il fait fausse route dans son analyse.

• (1615)

Mel Arnold: Il s'agit donc en réalité d'un problème d'approvisionnement alimentaire pour le sébaste. Il n'y a tout simplement pas assez de nourriture pour permettre au sébaste de grandir.

Carey Bonnell: C'est l'un des principaux facteurs mis en évidence par la science, parallèlement à d'autres conditions environnementales, telles que le réchauffement de la température de l'eau, qui contribuent également à cette situation.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bonnell.

Nous allons à présent passer à M. Connors pour les cinq prochaines minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Je vous remercie.

Bienvenue, monsieur Bonnell. J'ai quelques questions à vous poser. Je suis ravi de vous voir ici en tant que représentant de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Océan Choice International, qui joue un rôle très important dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve. La pêche est une industrie essentielle pour l'économie de Terre-Neuve, et c'est pourquoi je tenais à vous souhaiter la bienvenue au Comité.

Vous êtes nos yeux et nos oreilles sur le terrain. Que révèlent précisément les données que vous avez colligées au sujet du sébaste? Est-ce comparable aux données scientifiques dont nous ont fait part nos autres invités aujourd'hui?

Carey Bonnell: D'après les renseignements provenant des activités de pêche, ce qui a été observé et ce qui est sorti des unités 1 et 2, nous participons également très activement à la pêche au sébaste dans l'unité 2. Nous avons pêché environ trois millions de livres dans cette unité l'année dernière. Nous pensons qu'il y a en fait un déplacement d'une partie du sébaste de l'unité 1 vers l'unité 2, et que la taille de l'unité 2 a considérablement diminué au cours des deux dernières années. Il existe une région dans le golfe et au large de la côte sud de Terre-Neuve où les sébastes sont de très petite taille par rapport à ceux d'autres juridictions comme l'Islande et la Norvège, où, comme je l'ai mentionné dans mes remarques liminaires, la taille moyenne est d'environ 40 centimètres.

Les gens s'interrogent sur le marché du sébaste. Il existe un marché mondial très important pour les sébastes de bonne taille. Le défi auquel nous sommes confrontés est de savoir comment traiter les poissons de plus petite taille que nous trouvons ici. C'est une réalité, que vous soyez en eaux côtières ou en haute mer, que vous soyez autochtone ou non. Ce sont là des réalités naturelles difficiles auxquelles nous devons faire face.

Paul Connors: La taille du sébaste représente un défi de taille, c'est le cas de le dire. J'imagine que le traitement de toutes ces données est un processus particulièrement complexe?

Carey Bonnell: Effectivement, vous avez un bon point.

Lorsque nous filetons le sébaste dans notre usine de transformation de Fortune, au large de la côte sud de la péninsule de Burin, nous commençons à fileter à environ 270 grammes; c'est généralement la taille à partir de laquelle nous commençons à fileter. Il s'agit probablement d'un petit filet de deux à quatre onces.

Une grande partie des poissons de l'unité 1 pèsent moins de 200 grammes. Le sébaste est un poisson très osseux, il est donc très difficile d'en faire des filets lorsqu'il est aussi petit. Il s'agit donc d'un défi inhérent à cette espèce de poisson.

Il existe des marchés pour le sébaste entier, de même que pour le sébaste étêté et éviscéré. Nous sommes en train d'analyser ces marchés, et nous faisons tout pour augmenter nos capacités de commercialisation. D'autres entreprises de la région de l'Atlantique font de même, mais cela pose certains défis inhérents.

Paul Connors: Vous pratiquez également la pêche à la crevette, si j'ai bien compris. Selon vous, quel est l'impact des populations de sébaste sur les populations de crevettes, et vice versa?

Carey Bonnell: Pour être tout à fait honnête, il est difficile de répondre à cette question. Il ne fait aucun doute qu'il existe une rela-

tion prédateur-proie entre le sébaste et la crevette. Nous le constatons dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi qu'au large de la côte sud. Nous pêchons également le sébaste au large de la côte nord-est. Nous le constatons là-bas, où il y a des interactions entre ces deux espèces.

Quant à son ampleur, nous n'en savons vraiment rien... Nous ne disposons pas des données nécessaires. Je ne pense pas que le MPO dispose des données nécessaires pour quantifier réellement l'impact de la biomasse du sébaste sur la crevette. Cela dit, en 2019, 2020 ou 2021, lorsque nous avions 4,2 millions de tonnes, c'était la biomasse prédominante dans la région du golfe. Elle a sans aucun doute eu un impact sur tout, y compris sur la crevette, mais nous ne connaissons tout simplement pas son ampleur.

Paul Connors: Y a-t-il d'autres défis que j'ai oubliés ou que vous rencontrez dans le secteur du poisson rouge et que vous aimeriez aborder aujourd'hui? Y a-t-il d'autres problématiques que nous n'avons pas mentionnées ou que vous aimeriez approfondir?

Carey Bonnell: La raison pour laquelle nous n'avons récolté, à l'échelle de l'ensemble du secteur, que 3 200 tonnes sur un quota de 60 000 tonnes l'année dernière, et environ 2 700 ou 2 800 tonnes jusqu'à présent cette année, tient à la taille des poissons que nous pêchons. Ce n'est pas une question d'allocation. Je ne saurais trop insister sur ce point. Ce n'est pas un problème d'attribution des ressources. Je m'insurge contre l'idée que le transfert de quotas d'un secteur à l'autre va résoudre ce problème. Il s'agit avant tout d'un défi sur le plan commercial.

Malheureusement, il semble que ce poisson n'atteindra pas une taille lui permettant d'être compétitif à l'échelle mondiale, il faut donc faire avec ce que l'on a. Nous consacrons toute notre énergie et toutes nos ressources à essayer... et d'autres entreprises aussi. Alain d'Entremont était ici il y a quelques semaines pour parler de leurs efforts.

Nous explorons les marchés pour le sébaste entier en Chine. Nous travaillons sur le marché des appâts afin d'essayer de le développer pour le sébaste dans l'Atlantique canadien. Nous avons fait un très bon travail dans ce domaine en tant que secteur. Une partie importante du secteur du homard utilise désormais le sébaste. Nous espérons que cela va se développer. Bref, nous ne devons pas sous-estimer l'importante que revêt le marché des appâts.

Nous étudions les opportunités dans le secteur alimentaire en Asie et en Europe, même si cela s'avère plus difficile en Europe, qui est un marché haut de gamme pour les gros sébastes. Nous avons également examiné les marchés nord-africains. Nous explorons toute une série d'options et de scénarios pour la production de filets, de poissons entiers, de poissons étêtés et éviscérés, car la solution sera le fruit d'une collaboration entre les pêcheurs côtiers, les pêcheurs hauturiers, les récoltants et les transformateurs afin de tirer davantage de valeur de cette ressource, d'en extraire davantage de l'eau et d'essayer de générer une valeur ajoutée pour l'ensemble de la région.

• (1620)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Gagné, je veux être sûr que nous comprenions bien ce qui vous est arrivé. Comme vous l'avez expliqué dans votre présentation, vous avez commencé par devenir une pêcheuse pélagique de hareng et de maquereau. Par la suite, vous avez ajouté le crabe, mais les quotas de crabe ont diminué chaque année. En parallèle, il y a eu un moratoire sur la pêche au hareng et au maquereau. Finalement, vous l'avez expliqué brièvement, mais je veux y revenir, lorsque vous avez participé au processus, vous avez été disqualifiée de toutes les façons possibles.

Expliquez-nous un peu pourquoi vous n'avez pas pu obtenir de permis exploratoire.

Camille Gagné: Je me suis heurtée à de nombreuses raisons de disqualification. Je n'ai pas eu accès aux permis du groupe des pêcheurs pélagiques parce que, premièrement, le ministère a décidé de se baser sur les années antérieures à 2020. Il se basait donc vraiment sur des années plus anciennes.

Alexis Deschênes: Vous avez aussi mentionné le critère de résidence.

Camille Gagné: Oui, deuxièmement, le critère de résidence me disqualifiait également. Pour les permis du groupe des pêcheurs de turbot, c'est facile, je n'en ai pas. Je n'en ai pas non plus pour les crevettes. Je pouvais donc être dans le groupe des pêcheurs de la zone 12A.

Alexis Deschênes: Vous l'étiez en tant que crabière, n'est-ce pas?

Camille Gagné: En effet.

Troisièmement, j'ai été disqualifiée de la zone 17, à savoir Anticosti, parce que je n'avais pas de permis connexe. Ils étaient réservés en partie pour la Côte-Nord, en partie pour le Nouveau-Brunswick et en partie pour la zone administrative de la Gaspésie.

Alexis Deschênes: Pourtant, vous pêchez dans la zone 12A qui, elle, est connexe à la zone d'Anticosti.

Camille Gagné: Elle ne l'est pas administrativement, mais elle l'est physiquement. Je pêche également dans une autre zone connexe à Anticosti, à savoir la zone 16, qui est ma zone de maquereau. J'étais autorisée à aller pêcher du maquereau à Anticosti si je le voulais, mais ça n'a pas été considéré. Donc, dès le départ, je n'avais pas accès à la nouvelle zone de pêche 17, à Anticosti.

Par ailleurs, j'ai été disqualifiée pour une quatrième raison. Lors de l'émission des critères, le ministère a toujours fait référence aux pêcheurs, et non à l'historique à des permis. Dans mon cas, en 2023, j'étais à bord de mon navire, dans ma zone de pêche, mais j'arborais un pavillon autochtone. Ainsi, les débarquements que j'ai faits comptaient a priori dans le quota des Autochtones, parce que, selon la loi, faire un changement est une procédure plus longue. Nous avons donc commencé par remplir le quota des Autochtones avant de remplir le mien. Toutefois, nous ne nous sommes pas rendus jusque là, et j'ai été déclassée pour mon année 2023.

Alexis Deschênes: Était-ce parce que, cette année-là, vous naviguiez sous pavillon autochtone?

Camille Gagné: Exactement, et on a considéré que je n'avais pas pêché. Automatiquement, je ne cadrais plus dans les 15 points requis.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à notre premier groupe de témoins.

Je remercie nos témoins d'avoir pris le temps de nous rencontrer. Vos témoignages seront très utiles pour le rapport que nous rédigerons, y compris les recommandations qui en découleront.

Sur ce, nous allons suspendre brièvement la séance pour accueillir notre prochain groupe de témoins.

● (1620)

(Pause)

● (1625)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Nous allons passer au deuxième groupe de témoins pour aujourd'hui.

J'aimerais simplement faire quelques observations à l'intention des témoins qui viennent de se joindre à nous, en personne ou par vidéoconférence. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux qui utilisent Zoom, vous avez le choix au bas de votre écran entre le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du deuxième groupe. Nous accueillons Guy Gallant, pêcheur. Nous recevons également M. Claudio Bernatchez, directeur général de la Coopérative des capitaines propriétaires de la Gaspésie.

[Français]

Nous recevons aussi Jean-René Boucher, directeur général du Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie.

[Traduction]

Nous allons commencer par les déclarations liminaires des témoins, qui disposeront de cinq minutes chacun. Monsieur Gallant, vous avez la parole.

● (1630)

Guy Gallant (pêcheur, à titre personnel): Bonjour.

Je m'appelle Guy Gallant. Je suis un pêcheur dans la division 4R de la région du golfe. Je viens de Benoit's Cove, une petite localité située dans la baie des Îles, sur la côte ouest de Terre-Neuve, immédiatement adjacente à la zone 4R.

J'aimerais commencer par remercier les personnes concernées de m'avoir accordé le privilège de participer à ces délibérations aujourd'hui. Je parlerai aujourd'hui non seulement en mon nom, mais aussi au nom de mon père, qui s'appelle aussi Guy Gallant, et de quelques autres pêcheurs qui ont été empêchés de participer aux discussions tenues avant l'ouverture de la pêche au sébaste dans la division 4R.

Mon père pêche dans le golfe du Saint-Laurent depuis 1968 et exploite sa propre entreprise depuis 1974. Il a été l'un des derniers à pratiquer la pêche au sébaste. Il est encore actif aujourd'hui et, pendant de nombreuses années, il a gagné sa vie — tout comme moi, mon frère et le reste de notre équipage — uniquement grâce au sébaste dans le golfe du Saint-Laurent et dans l'unité 2, jusqu'à ce qu'il soit contraint d'abandonner cette pêche en raison de la mauvaise gestion des stocks à la fin des années 2000.

L'exclusion directe des expériences et des connaissances de mon père n'était rien de moins que de la discrimination, motivée par des ambitions politiques, de la part du syndicat FFAW et d'autres intervenants qui ont participé aux étapes préliminaires de la réouverture de ce stock. Ils ont recueilli de l'information uniquement auprès de la flottille de crevetiers de la côte ouest de l'île, ce qui, selon moi, n'a aucune corrélation directe avec une quelconque attribution du total autorisé des captures de sébaste. Résultat: nous nous retrouvons aujourd'hui avec un quota qui rend impossible la viabilité d'une entreprise.

Je vais m'écarter un peu de mes notes. La situation difficile dans laquelle nous nous trouvons remonte au début ou au milieu des années 1990, lorsque nous avons essayé d'obtenir un accès aux crevettes dans le golfe. Le ministère nous l'a refusé et, depuis l'effondrement de la pêche à la morue, le sébaste est devenu notre seule ressource. Nous avons commencé à faire pression sur le gouvernement pour avoir accès à la crevette nordique dès le milieu des années 1990, au moment où la pêche à la crevette connaissait un essor au large de la côte nord-est de la province.

Un comité a été créé ici, sur l'île. On a appelé cette zone le « nord du 50-30 », et toute demande d'accès direct aux crevettes provenant de pêcheurs vivant au sud de cette ligne de latitude a été refusée. Cette décision nous a laissés sans aucune autre ressource que le sébaste, pêché au moyen d'un chalut à panneaux.

Nous entendons beaucoup parler ici de la flottille de crevetiers, mais n'oublions pas qu'il existait aussi une flottille pour la pêche au sébaste dans notre région. Nous étions probablement l'une des cinq entreprises qui en tiraient leur subsistance jusqu'au milieu des années 2000, après quoi la pêche au sébaste est devenue une activité non rentable.

Nous avons ensuite reconfiguré, à grands frais, notre bateau afin de pouvoir l'utiliser pour notre permis de pêche à la senne coulissante. Nous avons ainsi pu subvenir à nos besoins pendant quelques années grâce à la pêche au maquereau. Bien entendu, nous savons que cette pêche fait l'objet d'un moratoire depuis quelques années. Nous avons donc dû, une fois de plus, reconstruire notre navire, *The Gallant Lady*, pour le réutiliser dans le secteur de la pêche au chalut à panneaux. Le tout nous a coûté une somme considérable — bien plus de 1 million de dollars —, dans l'espoir d'obtenir un quota de sébaste. Malheureusement, en raison de ce que je considère comme une mauvaise attribution, nous n'avons eu que des miettes pour essayer d'assurer la viabilité de notre entreprise.

● (1635)

Nous avions 74 tonnes... Il nous fallait décider dans quelle partie de la cale à poissons les entreposer à bord de notre navire pour maintenir son équilibre, car ce n'était pas une quantité suffisante pour assurer un chargement complet. Un seul trajet... Voilà comment nous étions censés assurer notre subsistance. C'est chose impossible.

Le président: Monsieur Gallant, je suis désolé, mais je vais devoir vous demander de conclure, car nous venons de dépasser les cinq minutes.

Guy Gallant: Bien sûr. Merci beaucoup.

Pour conclure, je vous remercie beaucoup de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole ici aujourd'hui, car notre voix n'a pas été entendue pendant de nombreuses années.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gallant.

[Français]

Monsieur Bernatchez, vous avez maintenant la parole pour un maximum de cinq minutes.

Claudio Bernatchez (directeur général, Coopérative des capitaines propriétaires de la Gaspésie): Bonjour, monsieur le président et messieurs les membres du Comité.

Le Saint-Laurent et les personnes qui en dépendent vivent des bouleversements importants depuis quelques années. Pour vous en donner une idée, voici les espèces qui ont été impactées fortement ces dernières années. En 2020, il y a eu un moratoire sur le crabe des neiges de la zone 12B. En 2021, il y a eu un moratoire sur le maquereau et le hareng de printemps. En 2022, il y a eu un moratoire sur la plie rouge, la limande à queue jaune et la morue du Nord. En 2023, il y a eu un effondrement des stocks de flétan du Groenland et de crevette nordique.

On peut donc dire que, pendant cette période, plusieurs flottilles ont été lourdement impactées dans toutes les régions du Québec. Les années 2023 et 2024 ont été difficiles pour les communautés côtières du Nord de la Gaspésie, qui dépendent de la pêche. Le niveau d'activités sur les quais a atteint un creux rarement vu. Dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, plusieurs mesures d'aide ont été mises en place afin d'assurer un accompagnement minimal aux pêcheurs éprouvés.

Heureusement, en 2025, nous avons vu une certaine reprise des activités au bénéfice de certains pêcheurs et de plusieurs entreprises gravitant autour de l'industrie. Même si le défi demeure entier pour certaines flottilles, en général, l'économie se porte mieux que les deux années précédentes.

En ce qui a trait au sujet de cette étude, à savoir le mode d'attribution de nouveaux quotas ou de nouveaux permis à des pêcheurs ou à des associations de pêcheurs, il pourrait être souhaitable que l'industrie et le ministère des Pêches et des Océans puissent s'entendre sur de grands principes orientant les processus à suivre. Il pourrait notamment être question d'équité, d'aide aux flottilles en difficulté et de retombées maximales pour les communautés côtières. De plus, trouver une façon que ces mesures d'aide ne soient pas immuables pourrait donner la souplesse nécessaire pour réagir aux conditions changeantes de l'écosystème et de l'industrie qui en dépend.

Je souhaite que l'étude menée par ce comité, qui vise principalement à évaluer le mode d'attribution des permis de pêche exploratoire de homard des zones 17, 18 et 19, puisse déboucher sur une volonté partagée par toutes les parties prenantes d'assurer la pérennité de l'industrie de la capture en réaction aux défis qui surviendront.

Je vous demande d'être des catalyseurs pour amorcer avec courage des discussions parfois difficiles, mais nécessaires, en ce sens.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bernatchez.

Monsieur Boucher, vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes.

Jean-René Boucher (directeur général, Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, la présente étude vise à faire la lumière sur le processus d'attribution des permis de pêche exploratoire au homard, de manière à améliorer les choses pour l'avenir. Bien que certains aspects soient à revoir, il nous apparaît important de faire une mise en contexte, de même que souligner ce qui a été bien fait dans ce processus, plus précisément pour la zone 19.

Les pêcheurs de turbot ont été témoins de l'effondrement de leurs stocks, au cours des dernières années. Le total autorisé de capture, stable à 4 500 tonnes pendant plusieurs années, s'établit maintenant à 290 tonnes pour la saison 2025-2026, et ce, pour les zones 4RST du golfe du Saint-Laurent. La valeur des débarquements de turbot en Gaspésie est passée de près de 10 millions de dollars en 2017-2018 à 3,7 millions de dollars en 2021-2022, pour complètement s'écrouler à 18 721 \$ en 2024-2025. Devant l'effondrement de la pêche au turbot, ces permis de pêche exploratoire au homard sont une bouée de sauvetage qui arrive au bon moment pour cette flottille. L'augmentation de l'abondance du homard depuis 2018, grâce à un projet expérimental devenu exploratoire entre la rivière Tartigou et Rivière-à-Claude, a pu être constatée avec l'exploitation de nouveaux permis en 2025. En effet, les données de débarquement démontrent une abondance plus qu'intéressante de la ressource.

Pour déterminer l'admissibilité des pêcheurs à ces permis, le ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, a utilisé différents critères, dont celui de résidence, de même que les efforts de pêche réalisés au cours des années précédentes par les pêcheurs de flottilles dites en difficulté.

Le critère de résidence est l'un des plus vieux critères utilisés par le MPO pour déterminer l'admissibilité des pêcheurs à des permis de pêche, autant lorsque de nouveaux permis sont délivrés que dans le cas d'une réaffectation de permis. Par exemple, des pêcheurs ont porté à mon attention que, lors de la délivrance de permis de pêche au homard dans le Sud de la Gaspésie au cours des années 1990, les pêcheurs du Nord de la Gaspésie n'étaient pas admissibles puisqu'ils ne demeuraient pas sur ce territoire.

Pour ce qui est du critère en lien avec l'effort de pêche, il n'est pas parfait. Il aurait pu être pertinent d'établir un seuil minimum de débarquements pour devenir admissible, de manière à s'assurer que les pêcheurs actifs ne l'étaient pas seulement en apparence. De plus, bien que la ministre des Pêches et des Océans à l'époque ait mentionné vouloir aider la relève avec ces permis, un effort supplémentaire aurait pu être fait par le MPO en ce sens, sans pour autant écarter les pêcheurs d'expérience du processus.

Bien que le processus se soit déroulé rapidement, force est d'admettre que les gestionnaires du ministère, de même que le bureau de la ministre, ont été à l'écoute de nos commentaires et de nos suggestions. Par exemple, l'idée de délivrer des permis de 100 casiers plutôt que de 250 casiers aux pêcheurs allochtones dans la zone 19 provient de l'industrie. C'est finalement ce qui a été fait, alors que, initialement, plusieurs personnes au ministère ne voyaient pas cette proposition d'un bon œil. Le déploiement de ces permis en trois phases plutôt que deux, comme il était initialement prévu, était une suggestion émanant d'autres acteurs de l'industrie que le ministère a entendue et a appliquée. Il serait également faux de prétendre que des associations non reconnues aient été complètement ignorées,

puisque des suggestions faites par des pêcheurs individuels ont été retenues par le MPO dans la concrétisation de ce projet.

Avec les défis qui ne cessent de s'accumuler pour le secteur des pêches, il serait important que ces permis puissent continuer d'aider à l'avenir des pêcheurs de flottilles en difficulté, ou encore des pêcheurs de la relève. Il serait donc important de s'interroger sur la transférabilité de ces permis, qu'ils soient exploratoires ou commerciaux.

En guise de conclusion, j'aimerais soulever la question suivante: le fait que certains groupes ou individus n'aient pas pu obtenir de permis de pêche exploratoire au homard doit-il complètement discrediter le processus, de même que les critères utilisés pour l'octroi de ces permis de pêche?

Je vous remercie de votre attention, et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

● (1640)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Boucher.

[Traduction]

Sur ce, passons directement à notre première série de questions, en commençant par M. Small, qui dispose de six minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Monsieur Gallant, comment comparez-vous la réalité de la pêche au sébaste dans l'unité 1 avec l'engouement suscité en 2018 par le ministre d'alors, Dominic Leblanc?

Guy Gallant: Il est très difficile de concilier les deux. La plupart des mesures préparatoires que nous avons prises au cours des six ou sept dernières années, notamment la remise à niveau de notre navire pour reprendre la pêche au sébaste... L'engouement était tel qu'il fallait mettre tout le reste de côté pour se préparer à cette réouverture.

Au bout du compte, nous nous retrouvons avec 74 tonnes — environ 140 000 livres — de sébaste d'une valeur de 25 ¢ à 27 ¢ la livre... Cela représente entre 38 000 \$ et 40 000 \$ de poisson à capturer. C'est avec cela que vous devez subvenir à vos besoins pour l'année, en espérant qu'une nouvelle occasion se présente pour pouvoir ajouter quelques livres de plus. Dire que c'est non viable est un euphémisme.

Clifford Small: Des quotas avaient été alloués aux Premières Nations. Je crois d'ailleurs que vous êtes vous-même membre d'une bande des Premières Nations. Est-ce exact?

Guy Gallant: Oui, c'est exact, monsieur Small.

Clifford Small: Que pensez-vous de la façon dont cette allocation a été répartie? Je ne parle pas de la taille de l'allocation, mais de la question de savoir à qui elle s'adresse réellement. Pensez-vous que vous en bénéficieriez grandement, vous qui appartenez à la Première Nation Qalipu?

Guy Gallant: Je l'espère bien, monsieur Small. Je pense que l'intention du gouvernement est d'attribuer les quotas aux Premières Nations afin que leurs membres respectifs puissent s'en prévaloir.

Cependant, compte tenu du quota minuscule dont dispose notre entreprise pour commencer à pêcher, il est difficile d'établir un plan d'affaires pour l'année à venir. Nous nous lançons un peu à l'aveuglette. Dire que nous ferons mieux une fois que nous obtiendrons l'allocation attribuée aux Premières Nations... Il est impossible de diriger une entreprise en espérant que quelqu'un d'autre pensera à vous simplement parce que vous êtes membre, sans que ce soit inscrit dans la loi.

● (1645)

Clifford Small: Monsieur Gallant, depuis 2018, vous avez essentiellement investi 1 million de dollars pour assurer l'avenir de la pêche au sébaste. Est-ce exact?

Guy Gallant: Nous avons dépensé bien plus de 1 million de dollars.

Clifford Small: J'ai une autre question à vous poser. Évidemment, on connaît bien mon opinion sur l'incidence des organisations non gouvernementales de l'environnement, ou ONGE, sur la gestion des pêches. Vous avez mentionné l'effondrement de la pêche au maquereau, et nous nous battons avec acharnement pour la rétablir. Que pensez-vous de l'influence croissante des ONGE en tant que parties prenantes?

Guy Gallant: Monsieur Small, toute ma vie — et je pêche maintenant depuis 36 ans —, nous avons toujours fondé la gestion des pêches sur la science, et non l'influence — surtout celle de groupes qui n'ont rien investi dans cette industrie. Toutes nos décisions en matière de pêche, bonnes ou mauvaises, s'appuyaient sur des faits scientifiques. Aujourd'hui, tout à coup, un grand nombre d'ONGE exercent une influence excessive sur ce que fait notre pays.

Clifford Small: Je vous remercie.

Monsieur Bernatchez, que pensez-vous de l'influence croissante des ONGE au sein des comités consultatifs sur les stocks? Selon vous, quel en a été l'effet sur le quota de l'unité 1? Les données scientifiques révèlent que ce quota aurait pu être fixé à un niveau durable de 300 000 tonnes pour le moment. Si le stock est voué à disparaître, autant le pêcher. Ces poissons finiront par mourir de toute façon.

Pensez-vous que les ONGE ont influé sur la décision de fixer le quota à un niveau aussi bas, soit 60 000 tonnes, et quel en a été l'effet sur les investissements dans votre entreprise ou votre flotte?

Claudio Bernatchez: J'espère que ces groupes n'ont eu aucune influence sur les décisions qui ont été prises. Il y a, d'une part, l'industrie et, d'autre part, le MPO et les scientifiques qui se soucient de la ressource. Si une ressource décline au point qu'il faille déclarer un moratoire, je suppose que, pour un scientifique, ce n'est guère plaisant. Pour un pêcheur, voir sa ressource s'effondrer au point de perdre son mode de vie et ses revenus n'a rien de reconfortant non plus.

Avons-nous vraiment besoin qu'une troisième entité vienne nous dire — et par « nous », j'entends tous les intervenants — ce qu'il faut faire? Je ne sais ni comment ni pourquoi ces groupes ont fini par intervenir dans les discussions.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier: Merci.

Monsieur Bernatchez, on peut dire que les deux sujets à l'étude aujourd'hui, les permis de pêche au homard et au sébaste, vous concernent, car vous représentez tous ces pêcheurs, tous ces groupes.

Je veux parler de la décision prise par la ministre de l'époque sur l'allocation des permis de pêche au homard. Pensez-vous que la ministre a pris une bonne décision, considérant ce qu'elle avait sous les yeux à ce moment-là, en ce qui concerne les permis exploratoires qui ont été octroyés aux différents pêcheurs, aux différentes flottilles?

Claudio Bernatchez: Il y aura toujours des gens en désaccord sur des décisions. Évidemment, ceux qui sont du bon côté des permis, c'est-à-dire ceux qui en ont reçu, vont être d'accord. Pour ceux qui ne le sont pas, ils vont être mécontents, et avec raison.

Le processus aurait-il pu être meilleur? Peut-être. De quelle façon? Je ne pourrais pas vous le dire. Sur le fait de savoir si cela a un effet bénéfique dans nos communautés, d'un point de vue économique, et je n'irai pas sur le plan...

Serge Cormier: Au-delà des effets sur les communautés, j'aimerais que vous me donniez des exemples pour les membres que vous représentez. Cela a-t-il eu un effet bénéfique pour eux?

Claudio Bernatchez: Plusieurs de nos membres ont reçu des permis, et ça a été extrêmement bénéfique pour eux. Ça a permis à certains de sauver leur entreprise de pêche, et à d'autres de faire attendre la banque, qui s'appropriait à leur couper les vivres. Donc, ça a été bénéfique pour plusieurs entreprises de pêche.

Serge Cormier: Les prises ont-elles été bonnes?

Claudio Bernatchez: Les prises ont atteint un sommet historique. Les trois dernières années ont vu les quantités augmenter, et nous sommes bien heureux pour tout le monde, tant pour ceux qui avaient déjà des permis que pour ceux qui viennent d'en recevoir. Est-ce que ça va durer? On ne le sait pas, mais, pour le moment, les signaux sont au vert sous l'aspect de la ressource.

Serge Cormier: Juste pour me situer, on parle de la zone 19, qui est plus du côté de l'île d'Anticosti, dans cette région, n'est-ce pas?

● (1650)

Claudio Bernatchez: Depuis 2024, trois zones ont principalement été ciblées. La première, en 2024, a été la zone 18, sur la Côte-Nord. Cette année, en 2025, ça a été une partie au large de l'île d'Anticosti, qui est la zone 17, et le long du littoral nord de la Gaspésie, soit la zone 19.

Serge Cormier: Au cours des plus récentes réunions du Comité, nous avons entendu de nombreux pêcheurs de hareng et de maquereau être mécontents de la décision prise, car ils n'ont pas reçu de permis. Lors de réunions précédentes, j'ai parlé de pêcheurs de homard du côté de Paspébiac et de toute cette côte, où les pêcheurs de hareng et de maquereau sont situés. Les prises de homard sont bonnes de ce côté-là. Comme vous le savez, ces pêcheurs ont déjà aussi des allocations pour le crabe des neiges depuis les années 2000.

Pensez-vous qu'une solution pour ces pêcheurs de hareng et de maquereau serait d'avoir un petit pourcentage de cette allocation, vu que la pêche au homard va passablement mieux dans ces régions?

Claudio Bernatchez: La question demande une réponse délicate. Je ne connais pas la dynamique existant entre le Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie, ou RPPSG, et le Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du Sud de la Gaspésie, ou RPPPSG. Comme je le disais dans mon allocution d'ouverture, si on peut trouver des façons à un moment donné de redistribuer vers des pêcheurs ou des flottilles en difficulté les mesures d'aide octroyées auparavant à d'autres qui se portent mieux, heureusement, on aurait peut-être là une partie de la solution pour aider à éviter certains types de crise.

Serge Cormier: Parfait. Vous avez entendu tantôt certains commentaires concernant le nouveau partage, qui alloue 10 % des quotas de sébaste. On s'entend que 10 %, c'est un début, mais ce n'est pas assez pour être rentable, même des fonctionnaires l'ont dit. Quel serait le chiffre magique dont les crevettiers auraient besoin pour que leurs sorties en mer soient rentables? Est-ce que ça ne coûte pas moins cher, maintenant, de sortir en mer pour pêcher le sébaste plutôt que la crevette?

Claudio Bernatchez: Oui, normalement. Je ne vous dis pas que ça va rester ainsi, mais, depuis deux ans à tout le moins, lorsque des pêcheurs vont en mer pour le sébaste, selon les périodes de l'année et les contraintes rattachées à l'exercice de pêche, ils peuvent revenir à quai en moins de 24, 36 ou 48 heures avec une cale pratiquement pleine. Dans ces conditions, c'est déjà rentable de le faire.

Par contre, je connais un autre pêcheur qui a dû « s'exiler » dans ce qu'on appelle l'unité 1 et dans l'unité 2 pendant l'hiver, parce que l'unité 1 n'est pas ouverte. Dans un tel cas, avec la distance à parcourir et les contraintes exigées, il devient extrêmement difficile de rentabiliser un voyage.

Serge Cormier: D'accord, parfait.

Monsieur Boucher, vous avez dit tantôt que la décision de partager les nouveaux permis de homard était sensiblement correcte, d'après vous. Pourquoi pensez-vous que certains semblent dire qu'il y a une injustice, un complot, ou quoi que ce soit dans l'attribution de ces nouveaux permis? Pensez-vous que la décision de la ministre était la bonne dans les circonstances?

Jean-René Boucher: Dans les circonstances, il était à peu près impossible de rendre une décision parfaite. En tenant compte de tous les éléments qui devaient être analysés, des réalités des différentes flottilles, des pêcheurs en difficulté et de tout le reste, la décision rendue était convenable. Elle aurait pu être meilleure sous certains aspects, comme je l'ai mentionné, mais, dans son ensemble, un travail adéquat a été fait de ce côté.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur Boucher, le fait que des flottilles soient en difficulté est un critère qui revient souvent quand on parle de l'attribution des permis. Tout le monde semble d'accord sur ce critère. Cependant, comment a-t-on déterminé si des flottilles sont plus en difficulté que d'autres?

Comme vous l'avez dit de façon assez éloquent, les pêcheurs de turbot font face à l'effondrement des stocks, c'est incontestable. Parmi les membres de votre regroupement qui ont eu des permis, certains se portaient-ils mieux parce qu'ils avaient d'autres allocations de pêche comme le flétan?

• (1655)

Jean-René Boucher: Absolument. Toujours est-il que cette pêche au turbot, qui s'est effondrée, était la pêche principale de ces pêcheurs. C'était vraiment le cœur de leur entreprise, auquel s'étaient greffées des allocations pour d'autres espèces au fil du temps.

Alexis Deschênes: À peu près 16 membres de votre regroupement ont eu des permis de pêche exploratoire au turbot. Quel pourcentage d'entre eux ont aussi eu un permis de pêche exploratoire au flétan?

Jean-René Boucher: Un permis de poisson de fonds leur donne accès au flétan grâce à l'attribution d'un quota compétitif, maintenant des quotas individuels. Sinon, ils y ont accès avec l'attribution de quotas individuels s'étant ajoutés au fil du temps, comme on le voit avec la pêche au turbot.

Alexis Deschênes: Quand la pêche au turbot s'est effondrée, les gens en difficulté sont-ils parvenus à avoir des quotas importants pour la pêche au flétan?

Jean-René Boucher: Ils pouvaient avoir accès à des quantités de flétan intéressantes. Par contre, la rentabilité de l'entreprise n'était pas nécessairement au rendez-vous puisque cette rentabilité reposait sur l'ensemble des espèces débarquées, comme le turbot, le crabe des neiges dans certains cas, ou le flétan. En éliminant la plus grosse portion des revenus d'une entreprise, il se peut que l'entreprise s'en sorte quand même, mais la rentabilité n'est plus là. La raison d'être dans les affaires n'est pas seulement d'arriver à faire ses paiements, mais aussi d'avoir encore de l'argent après les avoir faits. C'est pour ça que les entreprises étaient atteintes.

Alexis Deschênes: Par exemple, certains de vos pêcheurs allaient-ils chercher jusqu'à 100 000 livres de flétan?

Jean-René Boucher: Non, on ne parle pas de quotas de flétan de cette ampleur.

Alexis Deschênes: D'accord.

Vous avez parlé des consultations auxquelles vous avez participé. À votre connaissance, le ministère des Pêches et des Océans s'intéressait-il à la situation financière de chaque pêcheur?

Jean-René Boucher: Cette question n'a pas été abordée lors de ces consultations.

Les témoins précédents en ont discuté un peu plus tôt. Du côté de la gestion des pêches, l'aspect financier n'est pas nécessairement pris en compte. Ça fait partie des suggestions et des propositions que nous avons présentées, sachant par contre qu'elles ne seraient probablement pas retenues. Bien que chaque entreprise ait une situation financière différente, nous avons quand même pu dresser le tableau global de la situation à l'aide des différentes pêcheries et des portefeuilles relatifs aux permis des pêcheurs impliqués. Même si nous ne connaissions pas les états financiers de chacun, nous avions quand même une bonne idée de ce qui pouvait se passer pour tout le monde.

Alexis Deschênes: Des permis ont-ils pu être attribués à des gens qui ont réussi à empocher des centaines de milliers de dollars, par exemple en pêchant du flétan, malgré l'effondrement de la pêche au turbot?

Jean-René Boucher: Je ne le crois pas.

Alexis Deschênes: D'accord.

Dans votre présentation, je pense que vous faisiez référence aux pêcheurs pélagiques. Vous disiez qu'ils ont été consultés individuellement. Qu'est-ce que vous vouliez dire?

Jean-René Boucher: En fait, je ne faisais pas référence aux pêcheurs pélagiques dans ce passage. Je parlais des pêcheurs n'étant pas initialement inclus dans les critères du ministère. Ils demeurent dans le secteur de Rimouski et ils pêchent notamment le crabe des neiges. À la suite de discussions individuelles avec le MPO, ils ont lancé l'idée de créer un nouveau groupe pour l'obtention de permis de pêche exploratoire au homard.

Je cherchais à dire que les gens sur le terrain étaient en mode écoute, peu importe le statut des individus. Les gens pouvaient participer au processus même s'ils faisaient partie d'une association, reconnue ou non, ou même s'ils étaient des pêcheurs admissibles ou non à la base. Nous l'avons constaté nous aussi. Nous avons fait des suggestions au MPO qui, à nos yeux, visaient à améliorer le processus et elles ont été retenues. Les gens sur le terrain étaient à l'écoute. Je pense surtout à ceux du bureau de secteur de Gaspé, qui étaient en mode écoute, peu importe s'il s'agissait d'une association reconnue ou non, ou d'un pêcheur visé ou non. Ils ont essayé d'obtenir le plus d'informations possible pour mieux faire les choses.

Alexis Deschênes: Je comprends votre point.

Il ne me reste pas beaucoup de temps de parole, et je veux aussi poser une question à M. Bernatchez.

Avant, par contre, je veux quand même vous donner 30 secondes pour expliquer davantage l'idée que vous suggériez ou, du moins, évoquiez en lien avec la transférabilité des permis exploratoires. Je pense que vous invoquiez aussi les permis commerciaux.

Jean-René Boucher: Si tout se passe bien, si la ressource est au rendez-vous et si les données continuent d'être bonnes, ces permis ne demeureront pas exploratoires ad vitam æternam. On vise un jour une pêche commerciale.

J'ai soulevé une question quant aux permis et je pense que M. Bernatchez l'a soulevée lui aussi. Le ministère des Pêches et des Océans pourrait-il empêcher la transférabilité des permis exploratoires ou commerciaux et les conserver le jour où un pêcheur prend sa retraite pour ensuite les redistribuer aux pêcheurs de flottilles en difficulté, aux pêcheurs en difficulté ou aux pêcheurs de la relève? Cette manière de faire ne serait-elle pas une façon de contrer la flambée des prix des permis de pêche?

Nous voyons là une bonne occasion pour le ministère de faire les choses différemment quant à ces permis.

● (1700)

Alexis Deschênes: L'idée serait de rendre le permis commercial, sans toutefois le rendre transférable. Il ne pourrait donc pas avoir de valeur attachée. Le MPO réattribuerait le permis à quelqu'un d'autre.

Jean-René Boucher: Ça pourrait effectivement être une option.

Alexis Deschênes: Monsieur Bernatchez, que pensez-vous de cette suggestion?

Claudio Bernatchez: Si je comprends bien la Loi sur les pêches, tout permis délivré au bénéfice d'un pêcheur demeure la propriété du MPO et devrait lui être retourné lorsque le pêcheur cesse ses activités. Au fil du temps, une petite variante pour ce qui est des permis est apparue, qui permettait à un pêcheur de s'entendre avec un autre pêcheur pour lui transférer son permis, sur approbation du MPO.

Dans le cas présent, peu importe comment on définit le permis, qu'il soit exploratoire, permanent ou autre, l'important, c'est au moins de se poser la question suivante: si ce permis est lié à une ressource, qui est censée être le bien de tous les Canadiens, comme la Loi le dit, est-ce qu'on le gère de la meilleure façon possible?

Je comprends qu'il y a une sorte de droit acquis pour ceux qui ont déjà des permis. Cependant, à l'avenir, on devrait être capable de s'assurer que des mesures d'aide peuvent être transférées d'une flottille en difficulté à une autre. On ne sait jamais quand une flottille qui va bien va commencer à aller mal. Nous avons beaucoup d'appréhension relativement aux stocks de crabe de neige de la zone 12. Parfois, on se fait dire que ça ne va pas bien, puis que ça va bien. Nous ne savons pas ce qui peut arriver.

Le jour où une crise va survenir, il y aura des répercussions sur plusieurs communautés autour du golfe. Si on avait déjà amorcé des discussions sur la mise en place d'un mécanisme, cela nous aiderait peut-être à mieux surmonter les crises que nous allons vivre à l'avenir, parce qu'il va y en avoir d'autres.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à notre première série de questions.

Nous passons maintenant aux interventions de cinq minutes. La parole est à M. Arnold.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins.

Je vais poursuivre dans la même veine que M. Small au sujet de l'influence des ONGE et du processus décisionnel au MPO.

Je vais commencer par M. Gallant.

Savez-vous s'il y a de l'influence dans votre région? Cela a-t-il toujours été le cas, et si oui, quand pensez-vous que tout a commencé?

Guy Gallant: Cela n'a jamais été le cas pendant la majeure partie de ma carrière. C'est vraiment ici, dans le golfe, depuis la réouverture de la pêche au sébaste, que la situation a évolué au point d'attirer l'attention de ces ONGE. Je suppose que cela fait partie de leur mandat: être vues et entendues.

Mel Arnold: Monsieur Bernatchez, cette influence existe-t-elle depuis longtemps?

Claudio Bernatchez: Je travaille dans l'industrie depuis quatre ou cinq ans, alors je n'ai pas beaucoup d'expérience avec les ONG ou les ONGE.

Je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Il y a suffisamment de personnes compétentes autour de la table. Nous avons le comité consultatif, ainsi que d'autres réunions avec le MPO, afin de pouvoir prendre les meilleures décisions possibles, tant pour la ressource que pour les collectivités côtières.

Mel Arnold: Je vous remercie.

Monsieur Boucher, qu'en pensez-vous?

[Français]

Jean-René Boucher: Il est certain que nous constatons leur présence dans les différents comités consultatifs déjà depuis quelques années. Maintenant, il est difficile de dire quelle influence ces organisations peuvent réellement avoir sur les décisions qui sont prises. Je partage l'avis de M. Bernatchez, à savoir que les gens autour de la table dans ces comités devraient être en mesure de prendre leurs décisions sans être influencés par l'extérieur.

[Traduction]

Mel Arnold: Depuis combien de temps travaillez-vous dans ce domaine, et avez-vous constaté une évolution de l'influence au fil du temps?

[Français]

Jean-René Boucher: Cet automne, ça fera maintenant 10 ans que je suis dans le domaine des pêches. De mémoire, je dirais que leur présence remonte peut-être à environ cinq ans. Il est difficile de dire quelle influence ces organisations peuvent réellement avoir, mais nous constatons leur présence dans les différents comités.

[Traduction]

Mel Arnold: Je vous remercie.

Je vais commencer par M. Bernatchez, mais je ne sais pas qui d'autre pourrait répondre.

Y a-t-il d'autres facteurs qui ont une incidence sur la disponibilité de la nourriture pour le sébaste? Y a-t-il d'autres prédateurs qui se disputent les mêmes ressources alimentaires que le sébaste? Par exemple, nos pinnipèdes se nourrissent de crevettes, ce qui réduit leur abondance. Y a-t-il d'autres espèces qui font la même chose?

• (1705)

Claudio Bernatchez: On trouve souvent trois espèces au même endroit. Disons qu'il y a le sébaste, le flétan du Groenland et la crevette nordique; ces espèces sont donc intégrées. Les deux espèces de poissons vont se nourrir de crevette nordique. Je ne peux pas parler de la relation entre le flétan du Groenland et le sébaste, car je ne la connais pas.

Permettez-moi toutefois de faire une analogie: derrière nous, il y a un plateau de sandwiches pour une dizaine de personnes. Or, nous sommes 30 dans la salle. Si nous devons tous manger à partir du même plateau, il n'y en aurait pas assez pour tout le monde. C'est la même chose dans l'eau. Il n'y a probablement pas assez de nourriture pour tous les sébastes qui s'y trouvent puisqu'ils représentent actuellement la biomasse la plus importante dans le fleuve Saint-Laurent. Un des témoins parlait de l'effet sur la loutre... En 2021, les données du MPO montraient que, l'année d'avant, le sébaste avait consommé 213 000 tonnes de crevettes au cours de cette saison, alors que le quota était d'environ 15 000 tonnes de crevettes.

Mel Arnold: D'après ce que vous ont dit les membres de votre organisation, les décisions concernant l'attribution des permis et des quotas reposaient-elles sur des données scientifiques et probantes, ou étaient-elles plutôt motivées par des considérations politiques?

Claudio Bernatchez: Parlez-vous du sébaste?

Mel Arnold: Oui, si c'est tout ce que vous pouvez aborder, mais je fais aussi allusion aux permis de pêche exploratoire au homard...

Claudio Bernatchez: Eh bien, lors des réunions du comité consultatif sur le sébaste, on nous a dit que le quota pour l'année suivante pouvait se situer entre 88 000 et 318 000 tonnes. Au bout du compte, nous n'avons eu droit qu'à 60 000 tonnes.

En même temps, nous disons — à l'instar de tous les autres témoins — que la quantité maximale de sébastes capturés l'an dernier était d'environ 3 200 tonnes. Il y a plus de poissons et de quotas que ce que l'on peut réellement pêcher, non pas parce que nous en sommes incapables, mais parce qu'il n'y a personne pour les acheter.

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Connors, qui dispose de cinq minutes.

Paul Connors: Je vous remercie.

Monsieur Gallant, je suis heureux qu'un autre point de vue de Terre-Neuve soit représenté ici, du côté de la pêche côtière. Je suis ravi que vous soyez des nôtres pour apporter votre contribution à l'étude que nous menons. Nous avons déjà reçu quelqu'un du secteur hauturier. Je suis donc content d'entendre la perspective des pêcheurs côtiers.

J'aimerais parler du quota. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels seulement près de 3 200 tonnes du total autorisé des captures, fixé à 60 000 tonnes, ont été pêchées l'an dernier, et probablement environ 3 400 tonnes cette année. Y a-t-il une raison pour laquelle, selon vous, le quota en entier, c'est-à-dire le total autorisé des captures, n'est pas atteint?

Guy Gallant: Je pense que tout se résume vraiment à la viabilité d'une entreprise et aux marges de profit. Dans le contexte actuel du marché, on attrape un poisson vendu à 25 ou 27 ¢. Compte tenu des dépenses engagées par une entreprise aujourd'hui, il faudrait capturer 3 ou 4 millions de livres simplement pour maintenir en activité un navire de 65 pieds et son équipage pendant toute la saison. En raison des conditions du marché et du quota attribué à chaque entreprise, cette situation est insoutenable et très peu viable. La rentabilité est hors de portée.

Paul Connors: Pour revenir à ce que vous avez dit plus tôt, je suis d'accord avec vous au sujet de l'engouement qu'a suscité la pêche au sébaste il y a quelques années. L'un des problèmes qui se sont posés — et j'ignore qui pourrait y remédier —, c'est que les poissons n'atteignent pas la taille nécessaire pour être commercialisables. C'est probablement la raison pour laquelle ils ne valent que 25 ou 30 ¢. Voyez-vous une raison pour laquelle ils n'atteignent pas une taille qui les rendrait commercialisables et qui vous permettrait sans doute d'obtenir un meilleur prix?

• (1710)

Guy Gallant: Même si je ne connais pas tous les paramètres environnementaux qui entrent en ligne de compte dans la région du golfe, je crois que chaque fois qu'une espèce animale — que ce soit un prédateur ou une proie — devient trop abondante, il y a une limite à ce que l'écosystème peut supporter avant que la nature ne commence à rétablir l'équilibre. Dans ce cas-ci, je suppose que le sébaste est si abondant qu'il ne se contente plus de manger d'autres espèces de poissons; il se nourrit aussi de sa propre espèce. Je parlais à un transformateur de la région la semaine dernière. Les estomacs de sébaste contiennent du hareng, du capelan et du sébaste juvénile.

La biomasse est devenue si abondante qu'elle doit se nourrir, peu importe ce qui se trouve devant elle. Je doute qu'un poisson fasse la fine bouche quand vient le temps de choisir son repas du soir. S'il peut consommer plus de calories qu'il n'en dépense pour attraper sa proie, alors il tentera de la manger. Je suppose que c'est ce qui explique l'état actuel du stock et l'incapacité du sébaste à atteindre sa taille normale.

Paul Connors: D'après votre analyse des facteurs qui empêchent la croissance de ce poisson, nous sommes en quelque sorte pris dans une impasse. Le sébaste n'étant pas assez gros pour le marché, nous devons diversifier les débouchés ou prendre d'autres mesures. Envoyez-vous des possibilités de diversification des marchés qui permettraient d'augmenter les quotas comme il se doit afin de rendre cette pêche rentable pour des entreprises comme la vôtre?

Guy Gallant: À l'heure actuelle, en particulier, toute activité de pêche au casier, notamment pour le homard et le crabe... Ici, dans le Canada atlantique, un grand nombre de pêcheurs récoltent le homard et le crabe. La taille actuelle du sébaste en fait un appât parfait. On ne pourrait demander mieux. Il s'agit d'un appât qui résiste bien et qui est attrayant pour le homard et le crabe. Ce débouché, à lui seul, représente un marché énorme, et il n'existe qu'au Canada atlantique. On trouve des pêcheurs au casier partout dans le monde. J'imagine donc que ce serait très attrayant comme appât à faible coût pour ces secteurs de pêche.

Paul Connors: Pensez-vous que vous pourriez obtenir plus que 25 ou 30 ¢ la livre de poisson si c'était vendu comme appât?

Guy Gallant: Monsieur, je pêche le homard au printemps. Je paie actuellement 90 ¢ la livre pour ce même sébaste.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

On va terminer avec M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Bernatchez, je veux poursuivre la discussion sur la question des transferts. Vous avez dit dans votre présentation que les mesures d'aide ne devraient pas être immuables.

J'aimerais que vous puissiez préciser votre pensée à la suite de la question posée par mon collègue. Pensez-vous que l'allocation de crabe aux homardiens du Sud de la Gaspésie devrait être partagée? Vous disiez que c'est délicat et, en effet, je pense que ce l'est.

Vous avez aussi dit qu'il faudrait examiner les possibilités de transfert. Songiez-vous alors aux permis exploratoires? Pensez-vous que l'allocation de crabe fait partie des outils que le ministère des Pêches et des Océans devrait utiliser pour compenser certaines difficultés?

Claudio Bernatchez: Je parle en général: ce peut être les quotas de crabe aux associations ou les permis exploratoires pour le homard. On pourrait aussi parler de quotas d'autres espèces pour d'autres associations autour du golfe du Saint-Laurent.

Par le passé, des mesures d'aide ont été apportées à différentes associations afin de les aider à surmonter une crise ou d'aider leurs pêcheurs à la surmonter. Je suggère d'avoir cette réflexion en pensant à ce qui existe déjà et à ce qui pourrait être.

Il faudrait aussi se demander si cette ressource, associée à une valeur en dollars, est utilisée de la meilleure façon possible. L'idée n'est pas d'enlever quoi que ce soit à qui que ce soit, mais il faudrait au moins se demander si on peut procéder différemment avec les allocations disponibles.

• (1715)

Alexis Deschênes: Vous incluez tout.

Claudio Bernatchez: Absolument. On ne peut pas traiter d'un sujet précis; il faut vraiment prendre le temps de faire le tour de l'ensemble de l'œuvre.

Alexis Deschênes: Je prends l'exemple des permis de pêche exploratoire qui ont été attribués: si les stocks de crevette remontent au cours des prochaines années, pensez-vous que le MPO devrait vérifier si les crevettiers regagnent du terrain et, le cas échéant, envisager de transférer leur permis à d'autres flottilles?

Claudio Bernatchez: Cela pourrait faire partie de l'ensemble de la réflexion. On ne peut pas prendre un exemple précis et essayer de régler chaque cas un à la fois. Il faut vraiment avoir une réflexion beaucoup plus large. Quand on va trop dans le détail, on s'expose à des résultats très peu probants.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Cela conclut les témoignages du deuxième groupe.

[Traduction]

Je tiens à remercier les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui en personne et par vidéoconférence. Je vous remercie de vos témoignages. Cela nous sera très utile pour mettre la dernière main à notre rapport et formuler des recommandations afin que le gouvernement y donne suite.

Sur ce, nous allons suspendre brièvement la séance avant de poursuivre à huis clos pour régler quelques questions.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>